

NOMENCLATURE : 9 - 1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB02_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LENS LIEVIN - ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de celui-ci ».

Le même article précise que « le rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus ».

Vous trouverez annexé à la présente, le rapport d'activité pour l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN.

Je vous précise que sont délégués de la ville à la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN au titre de l'année 2023 :

M. ROBERT Sylvain
Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima
M. DESMARETZ Arnaud
Mme MEPHU NGUIFO Laure
M. CECAK Jean-François
Mme BOURDON Cécile
M. BOUKERCHA Farid
Mme CORRE Hélène
M. REAL Dominique
M. CLAVET Bruno

J'invite les membres présents à faire part de leurs éventuelles observations sur ce Document.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités de l'année 2023.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT

Le Secrétaire de Séance,


Henri CUGIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMB, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.